

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 86400886.7

51 Int. Cl.<sup>4</sup>: **A 47 H 23/00**

22 Date de dépôt: 23.04.86

30 Priorité: 24.04.85 FR 8506229

43 Date de publication de la demande:  
05.11.86 Bulletin 86/45

84 Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

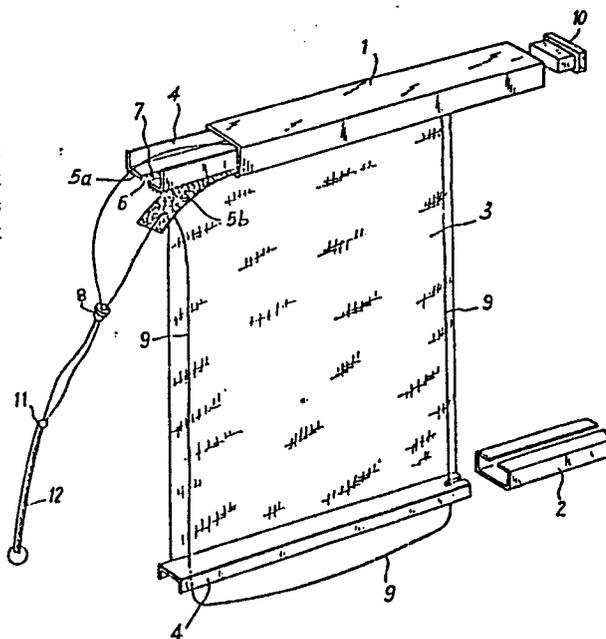
71 Demandeur: **STORE PLUS**  
**22, Avenue de l'Étang**  
**Croissy Beaubourg(FR)**

72 Inventeur: **Otto, Alain**  
**22, Avenue de l'Étang**  
**F-Croissy Beaubourg(FR)**

74 Mandataire: **Boutin, Antoine et al,**  
**CABINET PIERRE LOYER 18, rue de Mogador**  
**F-75009 Paris(FR)**

54 **Store démontable.**

57 Store du type comportant un panneau (3) tenu entre une tringle haute (1) et une tringle basse (2) dont le repliement est guidé le long de câbles verticaux (9) constituant également le cordon de tirage pour relever la tringle basse (2) en direction de la tringle haute (1). Le panneau (3) est en matière textile souple, les tringles haute (1) et basse (2) sont des rails ouverts à leur base accueillant une baguette amovible (4) et les parties concordantes (5a, 5b) de bandes auto-agrippantes sont fixées respectivement sur les baguettes amovibles (4) et les bords inférieur et supérieur du panneau (3).



Store démontable.

L'invention concerne les stores du type de ceux dont le panneau ou les lamelles sont montés entre une tringle haute, contenant le mécanisme de relevage, et une tringle basse, faisant fonction de barre de charge, avec  
5 deux câbles de guidage du repliement du panneau ou des lamelles disposés à proximité des lisières desdits panneau ou lamelles et les traversant.

L'objet de la présente invention est de procurer un store à panneau du type précité dont le panneau puisse être très simplement monté et démonté pour  
10 le lavage.

Un autre objet de l'invention est de procurer un store dont le panneau puisse être en matière textile souple, ce qui permet d'obtenir des effets de drapé.

15 Selon l'invention, le store est constitué par un panneau en matière textile souple dont les bords supérieur et inférieur sont cousus sur une bande d'accrochage à boucles destinée à coopérer avec une bande d'accro- chage correspondante montée respectivement sur les tringles haute et basse, un ou plusieurs câbles verticaux de montage et de guidage étant enfilés dans  
20 le panneau et réunis en partie haute pour former le cordon de tirage.

Les tringles sont constituées par un rail contenant une baguette amovible portant les bandes d'accrochage du panneau et formant guide de  
25 coulissement des câbles.

A ses extrémités, la baguette est munie de deux fentes aboutissant à un trou rond destiné à recevoir une bague enclipsable afin de faciliter le montage et le démontage des câbles.

30 La matière textile souple constituant le panneau autorise le lavage en machine domestique de ce dernier.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention ressortiront de la description ci-après de quelques exemples de réalisation en référence au  
35 dessin annexé qui représente une vue schématique éclatée d'un store selon l'invention.

Dans l'exemple de réalisation représenté le store est constitué par les deux tringles haute 1 et basse 2 entre lesquelles est tendu un panneau 3 en matière textile souple, en l'occurrence un voilage de nylon gaufré.

Chaque tringle 1 est constituée par un rail de support en profilé d'aluminium dans lequel est montée amovible une baguette de préférence en matière plastique 4.

Le profilé 1 est de section rectangulaire, ouvert à sa base.

La baguette 4 peut être un simple profilé en U et porte sur la face externe de sa base une bande d'accrochage 5a destinée à coopérer avec une bande d'accrochage 5b cousue le long du bord inférieur et supérieur du panneau 3. Comme indiqué précédemment, les bandes d'accrochage peuvent être de préférence du type auto-agrippant connu sous la dénomination commerciale bande Velcro. Elles peuvent également être constituées par tout moyen d'attache rapide équivalent tel que des bandes de boutons à pression, bandes adhésives, etc. A chaque extrémité, la baguette 4 comporte des fentes longitudinales 6 débouchant dans un trou rond 7 destiné à recevoir une bague enclipsable 8 faisant guidage pour le ou les câbles 9 passant près des lisières du panneau 3. Deux bouchons d'extrémité 10 viennent fermer la tringle 1, l'un des bouchons (non représenté) comportant, de manière connue en soi, un trou et un volet de blocage pour le passage du câble 9 qui forme cordon de tirage.

La tringle basse 2 est constituée de manière identique à cette différence près qu'elle comporte à ses extrémités deux bouchons borgnes 10, au lieu d'un bouchon borgne et d'un bouchon ouvert muni d'un mécanisme de blocage du cordon, comme c'est le cas pour la tringle haute 1.

Le câble ou cordon 9, dans ce premier exemple de réalisation, est formé en boucle dont les deux extrémités sont réunies à l'extérieur du store dans une boule 11 qui porte la poignée 12 de tirage.

Le câble 9 est enfilé à proximité des lisières du panneau 3. Le montage et le démontage du store selon ce premier exemple de réalisation s'effectuent de la manière suivante :

Après avoir ôté les bouchons 10 à chaque extrémité des tringles 1 et 2, on dégage les baguettes 4 puis les bagues enclipsables 8, ce qui permet de dégager le câble 9 de la baguette 4. Il suffit ensuite de tirer sur les bandes

5 accrochantes 5b cousues en haut et en bas du panneau 3 pour démonter ce dernier qui reste solidaire du câble 9, des bagues 8, du bouchon comportant le mécanisme de blocage, et de la poignée de tirage ; l'ensemble peut alors être lavé en machine après avoir pris la précaution d'enfermer la partie dépassante du câble, la poignée de tirage et le bouchon dans un sachet.

Après lavage, le remontage s'effectue très simplement en sens inverse.

10 Outre la facilité de montage et de démontage qu'il procure, le dispositif selon l'invention permet d'utiliser des panneaux en matière textile souple, ce qui procure des effets décoratifs inédits en particulier des effets de drapé lorsque le store est en position intermédiaire.

15 Le premier exemple de réalisation correspond à des stores de faible largeur pour lesquels deux lignes de passage du câble de guidage le long des lisières du panneau sont suffisantes pour assurer à la fois une bonne tenue du panneau et un fonctionnement correct du store. Le câble étant unique et en boucle, les opérations d'enfilage du panneau lors de la fabrication du store sont très simplifiées.

20 Selon une variante de réalisation, non représentée, au lieu d'un câble unique formé en boucle dont les extrémités sont reliées au niveau de la poignée de tirage, on peut prévoir un câble spécial pour chaque ligne d'enfilage. Dans ce cas, les extrémités basses des deux câbles peuvent être soit  
25 solidarisées à l'intérieur de la baguette basse 2 par un serre-câble commun, soit comporter chacune un serre-câble d'arrêt ; leurs extrémités hautes sont comme dans le cas précédent réunies au niveau de la poignée de tirage.

30 D'autre part, lorsque le store est de grande largeur, en raison de la souplesse du tissu l'effet de drapé obtenu lors du repliage partiel du store peut être exagéré et devenir inesthétique.

35 Pour remédier à cet inconvénient, on dispose à intervalles réguliers dans la largeur du store d'autres lignes de passage pour des câbles supplémentaires sur lesquels on enfile également des bagues enclipsables destinées à coopérer avec des trous correspondants dans les baguettes des tringles ; lesdits trous sont également munis de fentes disposées perpendiculairement à la baguette pour le dégagement des câbles.

Comme précédemment, les câbles sont soit arrêtés individuellement, soit

réunis dans un serre-câble commun à l'intérieur de la baguette de la tringle basse et sont réunis par leur extrémité haute au niveau de la poignée de tirage.

Lors du démontage du panneau, il est possible soit de démonter les serre-câble afin d'ôter les câbles, ce qui, après lavage, oblige à les ré-enfiler dans le panneau, soit de laisser les câbles en place et, comme dans le premier exemple de réalisation, d'en enfermer la partie dépassante dans un sachet.

0

Selon encore une autre variante de réalisation, les câbles 9 peuvent être fixés de manière inamovible à l'intérieur de la tringle basse 2.

5 Le panneau 3 peut comporter des lignes de trous pré-perforés pour le passage des câbles 9, mais de manière préférentielle les câbles sont passés directement dans le panneau à l'aide d'une aiguille.

0 Les stores selon l'invention peuvent être montés de manière classique sur des pitons fixés devant des fenêtres, ou bien dans des cadres dans lesquels ils peuvent coulisser longitudinalement selon le principe des cloisons japonaises. Dans ce cas, la tringle supérieure sera avantageusement munie de support pour des galets destinés à suspendre le store à coulissement dans un rail.

Revendications de brevet.

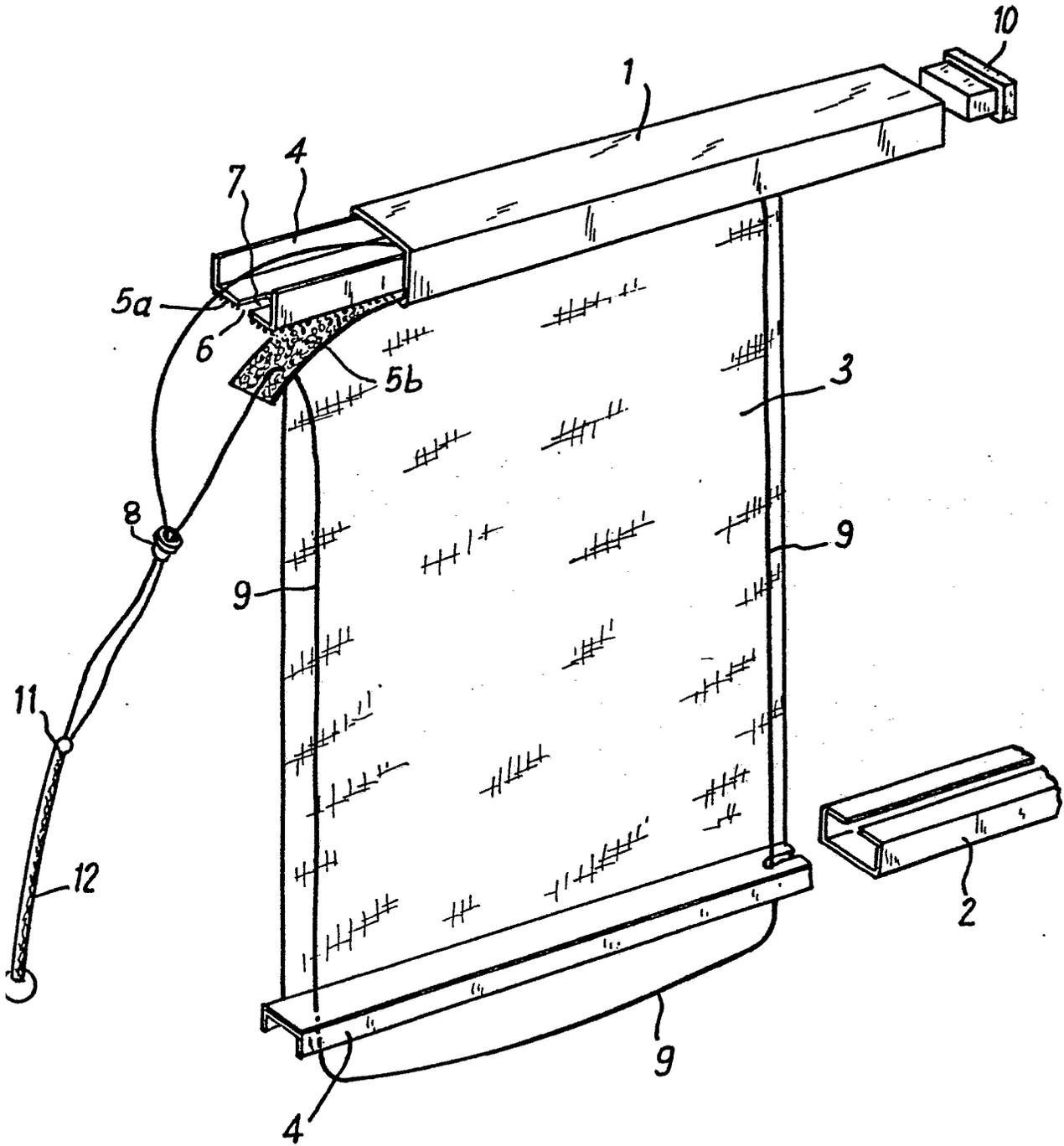
1. Store du type comportant un panneau tenu entre une tringle haute et une tringle basse dont le repliement est guidé le long de câbles verticaux constituant également le cordon de tirage pour relever la tringle basse en direction de la tringle haute, caractérisé en ce que le panneau (3) est en matière textile souple, en ce que les tringles haute (1) et basse (2) sont des rails ouverts à leur base accueillant une baguette amovible (4) et en ce que les parties concordantes (5a, 5b) de bandes auto-agrippantes sont fixées respectivement sur les baguettes amovibles (4) et les bords inférieur et supérieur du panneau (3).
2. Store selon la revendication 1, caractérisé en ce que près des lisières du panneau (3) sont enfilés des câbles de guidage (9) sur lesquels sont enfilées des bagues enclipsables (8) coopérant avec des trous (7) munis de fentes de dégagement (6), présents sur les baguettes (4), lesdits câbles étant réunis à leur extrémité supérieure pour former le cordon de tirage.
3. Store selon la revendication 2, caractérisé en ce que les câbles de guidage (9) sont les portions d'un câble unique monté en boucle.
4. Store selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que plusieurs lignes de passage de câbles (9) sont réparties dans la largeur du panneau (3) tandis que des trous (7) correspondants sont présents sur les baguettes (4).
5. Store selon la revendication 2 ou 4, caractérisé en ce que l'extrémité inférieure des câbles (9) est arrêtée individuellement dans la baguette (4) de la tringle basse (2) par un serre-câble.
6. Store selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que l'extrémité inférieure des câbles (9) est arrêtée dans la baguette (4) de la tringle basse (2) par un serre-câble commun.
7. Store selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que l'extrémité inférieure des câbles (9) est fixée à l'intérieur de la baguette (4) de la tringle basse (2).

8. Store selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les bandes auto-agrippantes sont remplacées par d'autres moyens d'attache rapide tels que des bandes de boutons à pression ou des bandes adhésives.

5

9. Store selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la tringle supérieure (1) est munie de supports de galets pour le montage à coulissement du store dans un cadre.

10 10. Store selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le panneau (3) comporte des lignes de trous pré-perforés pour le passage de câble (9).





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 541 363 (PATARD) * Page 1, ligne 1 - page 4, ligne 7; figure 1 *	1, 2, 4, 5	A 47 H 23/00
A	FR-A-2 167 403 (VELCRO FRANCE) *. Page 3, ligne 14 - page 4, ligne 17; figures 5-8 *	1	
A	US-A-3 913 655 (OGINO) * Colonne 2, ligne 55 - colonne 3, ligne 38; colonne 3, ligne 65 - colonne 4, ligne 15; figures 1-4, 6 *	8	
A	US-A-2 317 074 (MIDA) * Colonne 1, lignes 22-27; figures 1, 4 *	8	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			E 06 B A 47 H
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 25-07-1986	Examineur PORWOLL H. P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			